RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

- ARRETE -

N° ARS-PDL/DOSA/QPE/329/2022

Portant programmation des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux relevant du b) de l'article L. 313-3 du code de l'action sociale et des familles pour les années 2023 à 2027, conformément aux articles L. 312-8 et D. 312-204 du même code,

De la région Pays de la Loire accueillant des personnes confrontées à des difficultés spécifiques

Le Directeur Général
De l'Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Vu le code de l'action sociale et des familles, notamment ses articles L. 312-1, L. 312-8 et D. 312-204 ;

Vu le décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des établissements et services sociaux et médico-sociaux,

- ARRETE -

Article 1er

La programmation pluriannuelle prévue à l'article D. 312-204 du code de l'action sociale et des familles des échéances prévisionnelles de transmission, à l'autorité en charge de leur autorisation, des rapports d'évaluation des établissements et services sociaux et médico-sociaux dont l'autorisation est délivrée conformément au b) de l'article L. 313-3 du même code est annexée au présent arrêté.

Article 2

Conformément à l'article 2 du décret n° 2021-1476 du 12 novembre 2021 modifié relatif au rythme des évaluations de la qualité des services et établissements sociaux et médico-sociaux, la programmation prévue à l'article 1er porte sur la période du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027.

Cette programmation peut être modifiée notamment pour tenir compte de changements intervenus dans la situation des établissements et services concernés.

Article 3

Le présent arrêté sera publié sur le site internet de l'Agence Régionale des Pays de la Loire.

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Article 4

Le présent arrêté est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Il est également susceptible de faire l'objet d'un recours administratif préalable dans le même délai.

Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du Tribunal administratif compétent dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours administratif.

Article 5

Le directeur de l'offre de soins et en faveur de l'autonomie de l'agence régionale de santé est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Nantes, le 26 OCT. 2022

Le Directeur Général
de l'Agence Régionale de Santé Pays de la Loire

Jean Jacques COIPLET

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Annexe

Relative à la programmation du 1er juillet 2023 au 31 décembre 2027 de transmission des rapports d'évaluation des établissements sociaux ou médico-sociaux autorisés par le directeur/la directrice général(e) de l'agence régionale de santé

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	Raison sociale (nom de la structure)	Commune
2023	3ème trimestre	440000289	CHU DE NANTES	440030526	CSAPA PENITENTIAIRE	NANTES CEDEX 1
		440018729	LES APSYADES	440051449	CSAPA LES APSYADES	BOUGUENAIS
		750719361	ASSOCIATION AURORE	440046167	A.C.T. "ENTRACT"	NANTES
		720008390	ASSOCIATION D'HYGIENE SOCIALE SARTHE	720015791	CSAPA MOLIERE	LE MANS
		750713406	Association Addiction France SIEGE	850009580	CSAPA AAF 85	LA ROCHE SUR YON
		530000371	CENTRE HOSPITALIER DE LAVAL	530007236	CSAPA 53	LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	Raison sociale (nom de la structure)	Commune
2024	1er trimestre	750054157	OPPELIA	850020918	CSAPA OPPELIA Vendée	LA ROCHE SUR YON
		850013236	ASSOCIATION VISTA	850018292	LHSS PASSERELLES	LA ROCHE SUR YON
		930013768	ASSOCIATION AIDES	850010869	C.A.A.R.U.D.	LA ROCHE SUR YON
	2ème trimestre	440026482	ASSOCIATION ST BENOIT LABRE	440046704	LHSS L'ATRE	VERTOU
		440026482	ASSOCIATION ST BENOIT LABRE	440054062	LAM	VERTOU
	3ème trimestre	720008705	ASSOCIATION MONTJOIE	530007343	Communauté Thérapeutique	PRE EN PAIL
		750054157	OPPELIA	440030013	CSAPA LA ROSE DES VENTS	ST NAZAIRE
		750054157	OPPELIA	440046076	C.A.A.R.U.D LA ROSE DES VENTS	ST NAZAIRE
		750054157	OPPELIA	440046084	C.A.A.R.U.D. L ACÔTHÉ	NANTES
		750054157	OPPELIA	440012011	CSAPA LE TRIANGLE	NANTES
		720008705	ASSOCIATION MONTJOIE	720008275	CSAPA MONTJOIE	LE MANS
		720008705	ASSOCIATION MONTJOIE	720017714	C.A.A.R.U.D. ARTOX	LE MANS
		720008705	ASSOCIATION MONTJOIE	720018621	A.C.T. MONTJOIE	LE MANS
		930013768	ASSOCIATION AIDES	530007483	C.A.A.R.U.D AIDES 53	LAVAL

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	Raison sociale (nom de la structure)	Commune
2025	2ème trimestre	530000819	ASSOCIATION LES 2 RIVES	530008887	APPARTEMENTS COORDINATION THERAPEUTIQUE	LAVAL

Année de transmission du rapport	Echéance trimestrielle de transmission du rapport	Organisme gestionnaire		ESMS ou ESSMS concernés		
		N° Finess juridique	Raison sociale	N° Finess géographique	Raison sociale (nom de la structure)	Commune
2027	3ème trimestre	850013236	ASSOCIATION VISTA	850025784	APPARTEMENTS COORDINATION THERAPEUTIQUE	LA ROCHE SUR YON
	4e trimestre	720008705	ASSOCIATION MONTJOIE	440029049	LOGIS MONTJOIE 44	NANTES
		440018422	ANEF FERRER	440053163	LHSS SAINT-NAZAIRE	ST NAZAIRE
		720008705	ASSOCIATION MONTJOIE	490019718	ACT LOGIS 49 MONTJOIE	ANGERS